

Aujourd'hui : vendredi, 25 novembre 2011 09:58:47 Ste Catherine [Édition numérique](#) [Flux RSS](#) [Nos annonces](#)

[Accueil du site](#) >> « J'irai jusqu'au

Tribunal administratif »

« J'irai jusqu'au Tribunal administratif »



Coûte que coûte, une chose paraît acquise, Claude Brocard ira jusqu'au bout. Ce médecin retraité senonais est décidé à utiliser toutes les procédures administratives possibles afin qu'un projet éolien, initié en 2007, ne voie pas le jour sur les hauts de la vallée du Rabodeau. Egalement fondateur d'une association militant contre cette implantation, « Rabodeau environnement », Claude Brocard ne ménage visiblement pas sa peine ni son temps pour évoquer les raisons qui motivent cet investissement humain. Et d'évoquer la genèse de son combat : « Lorsque nous avons appris l'existence du projet, j'étais alors vice-président de la communauté de communes de Senones chargé du plan paysage et de l'environnement. Au départ, je pensais naïvement que l'éolien c'était bon pour la planète. Mais en me penchant davantage sur le sujet, je me suis aperçu qu'il n'en était pas ainsi... » Au total, les porteurs du projet ont programmé l'implantation de 10 éoliennes sur les hauts du Rabodeau (cinq sur Châtas, trois à la Grande-Fosse et deux sur la commune alsacienne de Saâles). Des éoliennes on ne peut plus imposantes puisqu'elles devaient atteindre 150 mètres de haut. « Vous imaginez. C'est la moitié de la tour Eiffel ! » déclare Claude Brocard lorsqu'il aborde la nuisibilité visuelle provoquée par ces éoliennes. Une vision d'autant plus imposante que le président de « Rabodeau environnement » affirme que les sites remarquables alentours ne seront pas épargnés par cette vision. « Que l'on se trouve à La Fontenelle ou à la Roche Saint-Martin, on n'y coupera pas » déclare le médecin, embrayant sur la gêne provoquée par les flashes lumineux, surtout la nuit, à raison de quarante répétitions par minute ! Autre facteur provoquant des nuisances : la pollution auditive. « L'académie de médecine préconise les premières habitations à 1 500 mètres des éoliennes. Les porteurs du projet ont sorti une étude qui démontre que certaines habitations seront touchées par le bruit et notamment le centre médical de Saâles. » Pour Claude Brocard, le contexte environnemental du Rabodeau est également un facteur élémentaire à prendre en considération : « Dans le cadre de la préservation du tétras, il faut créer un corridor biologique pour que les espèces puissent se mélanger. Mais ce corridor doit passer par Saâles et la Grande-Fosse, juste là où seront implantés ces mâts de 150 mètres de haut. Sans oublier que du côté de Belfay, non loin de la zone d'implantation, il existe 17 sortes de chauves-souris qu'il faut préserver. »

« Une électricité de mauvaise qualité »

Aux yeux de Claude Brocard, le projet n'apporte que des ennuis. Quant au fait que l'énergie éolienne soit propre, cela le fait tousser : « Il faut savoir que les éoliennes ne tourment en moyenne qu'à 20-22 % de leur capacité totale. L'éolien est intermittent et pour assurer une production régulière, il est nécessaire de s'appuyer sur des centrales thermiques qui en l'occurrence produisent du gaz carbonique... » Une hérésie pour Claude Brocard, qui considère que le contexte énergétique français ne nécessite pas un développement à outrance de ZDE (Zone de développement éolien) dans tout l'Hexagone : « 90 % de l'énergie est assurée par les centrales nucléaires et hydrauliques. Des productions d'énergie qui

ne dégagent pas de CO2. » Et d'enchaîner sur la qualité de l'électricité éolienne : « Elle est mauvaise. Elle connaît une grande instabilité au niveau de sa fréquence et de son intensité. » Certains pro-éoliens argumentent sur les ressources que les communes concernées par ces installations pourront retirer. Pour le médecin senonais, c'est « peanuts », d'autant plus que la taxe professionnelle est désormais passée à la trappe : « Avec la suppression de cette taxe, les communes vont percevoir des ressources financières bien moindres car il va falloir dorénavant partager le gâteau avec le Conseil général et les communautés de communes concernées par le projet... » Pollution visuelle, auditive, préservation de l'environnement et de sa faune et des subsides financiers réduits à peau de chagrin, voilà quelques-uns des arguments avancés par la quarantaine de membres de « Rabodeau environnement » et de son président pour s'opposer à ce projet. Après avoir été débouté en Conseil d'Etat sur la création de cette ZDE, Claude Brocard attend dorénavant la réponse de la préfecture pour la demande de permis de construire faite à l'été 2009. Si jamais les porteurs du projet obtiennent gain de cause, le président senonais semble déterminé plus que jamais : « S'il le faut, nous porterons le contentieux au Tribunal administratif. »

Publié le 14 janvier 2011

J'aime

0



Dans la même rubrique :

[Miriam Barthel, une « maman » pas comme les autres](#)

[Julie : « C'est ma famille de cœur »](#)

[Corinne Chevrier : « Le placement, un traumatisme pour l'enfant »](#)

[Enfants et ados en danger \(2/2\) : repères](#)

[« Pas de mauvais parents, pas de mauvais enfants »](#)

[Déborah, fille rebelle qui veut réussir sa vie](#)

[Marquée à vie par sa fugue : Déborah se sert de cette expérience](#)

[L'œil du directeur : travail formidable](#)

[Un maillon fort du système](#)

[« Un travail qui ne se voit pas » : le mot de l'éducateur](#)

[Enfants et ados en danger : repères](#)

[Francine Girod, juge des enfants : « Tous des cas singuliers »](#)

[Marlène, « comme si de rien n'était »](#)

[Christelle, nounou des doudous](#)

[Journée mondiale à Epinal](#)